

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVÈZE - 26170

Tél : 04 75 28 60 26

secretariatmairie@steuph.net

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 31 mars 2021

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Muriel BREDY, maire - Alain BOULET, adjoint – Frédéric JULLEN, Jean-Daniel REYNIER
Michèle SAMSON VANMOER, Catherine SPITZ, Nicolas WEBBER, conseillers municipaux

CONVOCATION : 25/03/2021

ABSENTS/EXCUSES : néant

POUVOIRS : néant - **Public assistant au conseil** : Nathalie FAIN ROBELLET

Secrétaire de séance : Muriel Brédy

Début de première séance : 19h44 **présents** : 8 **votants** : 6

Présentation du compte administratif 2020 et affectation des résultats 2020 par Nathalie FAIN ROBELLET

Compte Administratif 2020

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Fonctionnement	126703,11€	102944,60€	+ 23758,51€
Investissement	33267,23€	54466,08€	- 21198,85€

Affectation des résultats au budget 2021

Pour la partie investissement :

Déduction faite du résultat négatif de 21 198,54 € du compte investissement, compte tenu du résultat positif de 51 485,70 € de 2019 et du report de 30 667,50 € de dépenses d'investissement restant à réaliser de l'exercice 2020, le résultat final du compte investissement fait apparaître un solde négatif de 380,65 € qui sera comblé par 1 apport équivalent du compte de fonctionnement.

Pour la partie fonctionnement :

Le résultat positif de 23 758,51 € de l'exercice 2020 sera ajouté au résultat positif de 2019 de 116 384,82 € qui déduction faite de l'apport de 380,65 € au compte d'investissement fera apparaître une recette de départ en fonctionnement de 139 762,68 €.



Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 **6/6 voix**

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2020 **6/6 voix**

Fin de 1^{ère} séance : 19h52

Début deuxième séance : 20h00 présents : 8 votants : 7

1-Présentation du budget prévisionnel 2021 par Nathalie FAIN ROBELLET

Pour la partie investissement :

Le total de la section d'investissement fait apparaître une dépense de 138 605, 50 €

Une partie importante de cette section sera affectée aux actions à entreprendre sur le réseau d'eau de la commune. En effet, le schéma Directeur et diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable lancé en 2019 avec la société NALDEO et en voie de finalisation a mis en lumière 1 série de travaux, pour certains à réaliser en urgence concernant à la fois la recherche et l'identification de nouvelles ressources afin de sécuriser l'approvisionnement de la commune en eau potable ainsi que des travaux d'aménagement et de rénovation du réseau.

Afin de mener à bien ces investissements importants, la mairie a adressé au département **1 demande de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux prévus**. La demande est faite depuis le 24 mars mais la liste d'attente est importante d'après le département.

Nous avons provisionné en dépenses d'investissement une partie du futur coût des dépenses liées aux travaux sur le réseau AEP.

D'autres provisions en dépenses d'investissement ont aussi été prises concernant les obligations de la commune en matière de défense contre les incendies

Pour la partie fonctionnement :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement restent stables par rapport à l'année 2020

Après avoir délibéré sur les ajustements du budget en termes de Fonctionnement et d'Investissement, le conseil municipal approuve l'équilibre du budget entre les Recettes et les Dépenses et le vote à **l'unanimité (7/7 voix)**



2-Taux FDL (fiscalité direct local)

Le conseil municipal ne procède pas à l'augmentation des taux **7/7 voix**

3- plan de zonage du réseau AEP :

Le plan de zonage du réseau AEP est approuvé à l'unanimité **7/7voix**

4-convention ADN :

Une convention CCBDP/commune pour l'accompagnement du syndicat ADN à la mise en œuvre du déploiement de la fibre optique sur notre commune est approuvée à l'unanimité **7/7 voix**

5- schéma communal DECI (défense extérieure contre l'incendie) :

La commune a passé contrat avec le bureau d'étude CEREG pour l'analyse de la DECI sur la commune en vue de la rédaction de l'arrêté DECI et du schéma communal DECI.

Le conseil municipal donne autorisation à Mme le Maire de passer convention avec le bureau d'étude CEREG **6/6 voix**

6-délibération provision pour créances douteuses :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, à compter de l'exercice 2021 pour l'ensemble des budgets, de provisionner le risque de non recouvrement de créances anciennes en prenant en compte l'ancienneté de la créance et en appliquant des taux forfaitaires de dépréciation. **7/7 voix**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h05.

Le Maire :Muriel Brédy

Procès verbal affiché le 06/04/2021

